



Egalité professionnelle Ou en sommes-nous?

L'accord égalité professionnelle dont nous sommes signataires expirera le 7 novembre prochain.

Si notre syndicat avait accepté de signer l'accord il y a 3 ans, c'est notamment parce que nous avons obtenu une obligation de résultats imposée aux directeurs. A ce titre la direction générale avait accepté notre proposition d'intégrer dans les objectifs de nos dirigeants un objectif "égalité". Nous pensions ainsi que nos dirigeants veilleraient au respect de l'accord par peur de voir leur gratification annuelle supprimée ou diminuée. Dans les faits, nombreux furent les managers à n'appliquer l'accord qu'à minima. La direction la lame à l'œil nous a expliqué qu'elle n'avait pas pu les sanctionner car aucun dispositif de sanction n'était prévu dans l'accord.

Par conséquent, lors de la consultation du Comité d'Entreprise sur le bilan de l'égalité professionnelle 2008 qui une nouvelle fois n'est pas à la hauteur de nos espérances notre syndicat a décidé de sanctionner la direction en votant CONTRE

De qui se moque-t-on?

En effet, la direction générale signe des accords, les directions locales dont les Unités Opérationnelles n'affichent pas une réelle volonté de les mettre en application et le DRH ne joue pas son rôle en veillant à leur application et respect.

.Malgré nos demandes répétées depuis plus d'un an d'ouvrir les négociations du prochain accord, la direction c'est une nouvelle fois réveillée quelques semaines avant l'expiration de l'accord en essayant de nous imposer un rythme de négociation intenable.

L'ensemble des syndicats signataires ont refusé de négocier dans la précipitation souhaitant effectuer un véritable bilan de l'application de l'accord et négocier un nouvel accord ambitieux et réaliste.

Mais, sans nouvel accord au 7 novembre 2009, toutes les mesures de l'accord existant disparaîtraient qu'il s'agisse du complément familial de traitement pour enfant unique, des temps partiel jusqu'aux 6 ans de l'enfant, l'avancement automatique à 38 mois pour les mères de famille ayant eut un congé parental....

Par conséquent, nous avons décidé de signer un avenant à l'accord existant afin de le prolonger de 6 mois et de nous donner le temps de négocier un nouvel accord sans précipitation.

Nous serons très vigilants sur le prochain accord et exigerons que les managers qui ne respectent pas l'égalité professionnelle soient sévèrement sanctionnés.

Roissy, le 6/10/09